

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 18 décembre 2015 portant dissolution de la brigade territoriale d'Exmes  
et modification de la circonscription de la brigade territoriale de Gacé (Orne)**

NOR : INTJ1529830A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale d'Exmes est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Gacé est modifiée à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Gacé exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation:

*Le général, adjoint au directeur  
des opérations et de l'emploi,*

P. LE MOUËL

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Exmes</b>	<b>Avernes-sous-Exmes</b> <b>Courménéil</b> <b>Exmes</b> <b>Fel</b> <b>Ginai</b> <b>Le Bourg-Saint-Léonard</b> <b>La Cochère</b> <b>Le Pin-au-Haras</b> <b>Omméel</b> <b>Saint-Pierre-la-Rivière</b> <b>Survie</b> <b>Villebadin</b>	(Dissolution)
<b>Gacé</b>	Chaumont Cisai-Saint-Aubin Coulmer Croisilles Gacé La Fresnaie-Fayel Le Sap-André La Trinité-des-Laitiers Mardilly Ménil-Hubert-en-Exmes Neuville-sur-Touques Orgères Résenlieu Saint-Evrout-de-Montfort	<b>Avernes-sous-Exmes</b> Chaumont Cisai-Saint-Aubin Coulmer <b>Courménéil</b> Croisilles <b>Exmes</b> <b>Fel</b> Gacé <b>Ginai</b> <b>Le Bourg-Saint-Léonard</b> <b>La Cochère</b> La Fresnaie-Fayel <b>Le Pin-au-Haras</b> Le Sap-André La Trinité-des-Laitiers Mardilly Ménil-Hubert-en-Exmes Neuville-sur-Touques <b>Omméel</b> Orgères Résenlieu Saint-Evrout-de-Montfort <b>Saint-Pierre-la-Rivière</b> <b>Survie</b> <b>Villebadin</b>